



Raymond Chabot Grant Thornton

Le 10 février 2017

L'honorable William Francis Morneau
Ministre des Finances du Canada
Cabinet du ministre
90, rue Elgin
Ottawa (Ontario) K1A 0G5

Emilio B. Imbriglio
Président et chef de la direction

Raymond Chabot Grant Thornton
S.E.N.C.R.L.
Bureau 2000
Tour de la Banque Nationale
600, rue De La Gauchetière Ouest
Montréal (Québec) H3B 4L8

Tél./Télec. : 514 393-4800
Télécopieur : 514 878-2127
www.rcgt.com

Objet : Recommandations en vue du dépôt du budget 2017 du gouvernement fédéral

Monsieur le Ministre,

En vue du dépôt de votre budget 2017, Raymond Chabot Grant Thornton tient à vous rappeler des mesures qu'elle juge pertinentes – et en vous proposer des nouvelles – pour accroître la productivité des entreprises canadiennes et permettre au pays d'être davantage concurrentiel et innovant.

Établie principalement au Québec depuis près de 70 ans, notre firme, avec une force de plus de 2 400 professionnels présente dans plus d'une centaine de bureaux, est en excellente position pour comprendre la réalité des entreprises dynamiques d'ici. Nous les accompagnons dans leur croissance et connaissons bien leurs besoins pour devenir plus performantes.

Dans un contexte où la dynamique commerciale avec le principal partenaire du Canada, les États-Unis, pourrait être transformée à la suite de l'implantation de mesures protectionnistes américaines, il y a lieu de confier à nos gens d'affaires des leviers de croissance efficaces pour assurer la pérennité de leur organisation, autant aux niveaux national et continental que sur, et surtout, de nouveaux marchés internationaux.

Ayant à cœur la réussite économique du Canada et des entreprises créatrices de richesses, nous vous proposons des recommandations axées autour de quatre grands piliers : la **fiscalité incitative**, l'**entrepreneuriat**, l'**innovation** et l'**immigration d'affaires**.

1. La fiscalité incitative

Afin que les entreprises canadiennes puissent produire davantage et innover, il faut rapidement réduire leur fardeau fiscal et revoir notre système fiscal.

Raymond Chabot Grant Thornton avait salué votre engagement électoral de réduire les impôts des PME de 11 % à 9 %. Toutefois, le budget 2016 est venu annuler cette réduction progressive, de sorte que le taux demeurera maintenant à 10,5 %.

Considérant qu'un faible taux d'imposition des sociétés permet d'attirer de nouveaux investissements et de créer des emplois, nous estimons qu'une réduction de l'impôt des sociétés est de mise, afin de donner un véritable élan à nos entreprises. Les PME devraient même bénéficier d'une exemption d'impôts sur une partie de leurs revenus, de manière à disposer d'une plus grande marge de manœuvre pour favoriser la création de richesses.

Nous demandons au gouvernement fédéral, tout comme à celui du Québec, d'éliminer l'impôt des PME sur une partie de leurs revenus, à condition que celles-ci investissent les sommes épargnées dans la productivité, l'emploi et l'innovation, et ce, en évitant tout abus possible. Une réduction substantielle de l'impôt des PME, voire une élimination, devrait donc être annoncée dans votre prochain budget.

Recommandation n° 1

Que le gouvernement fédéral abolisse l'impôt des sociétés sur la première tranche de 500 000 \$ de revenus imposables des PME, à condition qu'elles investissent les sommes épargnées dans la productivité, l'emploi et l'innovation, et de manière à éviter tout abus possible. Les investissements pourraient être sujets à un amortissement accéléré, et possiblement bonifiés dans l'année même, ou à un crédit d'impôt.

La révision du système fiscal

La révision du système fiscal du Canada est un besoin pressant pour les organisations canadiennes. Aux dires de CPA Canada, notre système fiscal se doit d'être « simple, prévisible, juste, efficient et transparent établissant des taux d'imposition bas et concurrentiels à l'échelle internationale et dans lequel chacun paie sa juste part afin que tous les Canadiens prospèrent »¹. Le gouvernement aurait intérêt, dès le dépôt de son budget, d'en faire une priorité en annonçant certains détails quant à la révision en profondeur de notre système fiscal, ce qui démontrerait la volonté du

1. Voir le mémoire présenté par CPA Canada à l'été 2016 au Comité permanent des finances de la Chambre des communes dans le cadre des consultations prébudgétaires pour le budget 2017 : <https://www.cpacanada.ca/fr/la-profession-de-cpa/a-propos-de-cpa-canada/les-principales-activites-de-cpa-canada/relations-avec-les-gouvernements/budget-federal/memoire-prebudgetaire-2016-ete>

gouvernement de mener un exercice concerté, rassembleur et porteur pour l'économie de tout le pays.

Une fiscalité adaptée pour les familles en affaires

Nous profitons de l'occasion pour vous annoncer que Raymond Chabot Grant Thornton s'affaire à produire une analyse de la fiscalité de la famille au Canada qui sera rendue publique au cours des prochains mois. L'impôt sur le revenu au Canada fête ses 100 ans en 2017 et repose trop souvent sur une définition archaïque de la famille canadienne. Le maintien de règles fiscales dans leur forme actuelle engendre malheureusement des conséquences désastreuses pour plusieurs familles canadiennes incluant les familles en affaires.

Devant l'importance des règles fiscales en cause, il semble primordial de s'arrêter et de faire une réflexion globale sur la fiscalité de la famille au Canada dans le but de répondre aux deux questions suivantes : Nos régimes d'imposition sont-ils adaptés à la famille canadienne du 21^e siècle? Quelles sont les pistes de réflexion et de solution?

Afin de souligner les 100 ans de l'impôt au Canada et en vue de contribuer à la modernisation des régimes d'imposition, notre firme déposera une analyse cosignée par les experts Brigitte Alepin, Manon Deslandes et Luc Lacombe.

L'équité fiscale en transfert d'entreprise

Une façon d'adapter notre système fiscal à la réalité des familles en affaires, c'est d'éliminer, par exemple, l'iniquité qui prévaut actuellement lors d'un transfert d'entreprise intergénérationnel, et ce, pour toutes les entreprises, peu importe leur taille et leur secteur d'activité.

Des projets de loi déposés par des députés fédéraux (Emmanuel Dubourg, membre de votre caucus, en 2015 [PL C-691] et Guy Caron du Nouveau Parti démocratique, en 2016 [PL C-274]) visaient d'ailleurs à corriger une partie de cette iniquité, notamment pour les petites entreprises.

Rappelons que le gouvernement du Québec a d'ailleurs adopté des mesures pour régler en partie le problème. Au Québec, les propriétaires bénéficient, depuis le dépôt du budget 2016-2017, de l'exemption sur le gain en capital s'ils vendent leur entreprise du secteur primaire ou manufacturier à une société détenue par leurs enfants. Selon nous, cette équité fiscale doit cependant s'appliquer à toutes les entreprises, quel que soit leur secteur économique.

Nous estimons donc que le gouvernement fédéral doit à son tour agir rapidement en ce sens et s'entendre avec le gouvernement du Québec, afin que ces mesures fiscales génèrent, partout au Canada, un impact significatif et durable. La législation fiscale à cet effet doit être rapidement harmonisée. Une consultation publique sur l'enjeu du transfert d'entreprise, qui irait au-delà de la problématique fiscale, serait à propos et permettrait de mobiliser différents acteurs canadiens.

Recommandations n^{os} 2 et 3

Que le gouvernement fédéral s'engage, dans le prochain budget, à modifier la Loi de l'impôt sur le revenu afin de rendre équitable, sur le plan fiscal, le transfert d'entreprise à un membre de la famille, et ce, pour toutes les entreprises, nonobstant leur taille et leur secteur économique. Une consultation publique sur l'enjeu du transfert d'entreprise, allant au-delà de l'enjeu fiscal, aurait intérêt à être mise sur pied très rapidement.

Que le gouvernement fédéral s'entende avec le gouvernement du Québec afin que la législation fiscale à cet égard soit rapidement harmonisée.

2. L'entrepreneuriat

En vue d'assurer le succès de la relève entrepreneuriale, nous réitérons notre recommandation voulant que le gouvernement du Canada instaure, de concert avec les provinces, un fonds pour soutenir les entreprises afin qu'elles aient recours à des professionnels externes pour les accompagner dans leur processus de transfert et dans le développement d'un plan de relève, car seulement 9 % des propriétaires disposent d'une stratégie de relève écrite et formelle².

Nous constatons l'importance de l'accompagnement. Notre pratique nationale en transfert d'entreprise nous amène quotidiennement à conseiller les propriétaires à travers les nombreuses étapes de leur plan de relève, qui, rappelons-le, doit prendre en considération l'ensemble des enjeux du transfert, soit ceux d'ordre fiscal, stratégique, humain (générationnel), juridique et financier. Cette approche a fait ses preuves partout au Québec, car elle répond aux besoins des entrepreneurs.

Recommandation n° 4

Que le gouvernement fédéral instaure, de concert avec les provinces, un fonds pour soutenir les entreprises afin qu'elles soient accompagnées par des professionnels dans la mise en place d'un plan de relève formel et complet.

2. Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, *Transfert de l'entreprise à la prochaine génération*, novembre 2012, page 1.

De plus, le gouvernement fédéral pourrait contribuer, en collaboration avec les provinces, à faciliter le transfert d'entreprise, en :

- certifiant des intervenants pour l'accompagnement des entrepreneurs dans leur processus de transfert;
- faisant accréditer les plans de relève par une instance gouvernementale;
- soutenant financièrement l'entrepreneur dans l'élaboration de son plan de relève, lequel prend en considération l'ensemble des enjeux liés au transfert. Ces frais peuvent varier entre 10 000 \$ et 50 000 \$. L'aide pourrait être octroyée sous forme de crédits d'impôt ou de programmes d'aide.

Recommandation n° 5

Que le gouvernement fédéral développe de nouveaux mécanismes pour assurer l'efficacité de l'application des plans de relève des entreprises, notamment en certifiant des professionnels et en accréditant les plans.

Par ailleurs, l'utilisation des fonds générés par un régime enregistré d'épargne-retraite (REER) pourrait être envisagée comme moyen de soutenir financièrement l'élaboration et l'exécution des plans de relève des organisations et de favoriser les investissements dans les entreprises par leurs dirigeants. Comme c'est le cas avec le Régime d'accèsion à la propriété (RAP), destiné à faciliter l'achat ou la construction d'une habitation, des fonds pourraient être retirés des REER, selon des modalités et un processus établis, pour appuyer financièrement des projets de relève et de transfert d'entreprise. Ainsi, plusieurs *baby-boomers* pourraient aider de jeunes entrepreneurs à reprendre l'actionnariat d'une entreprise dans le cadre d'un plan de relève accrédité. Selon nous, il s'agit d'un levier financier pertinent pour stimuler la croissance; il a l'avantage de pouvoir être utilisé à la fois par le propriétaire ou un tiers qui souhaite contribuer à l'entrepreneuriat canadien.

Recommandation n° 6

Que le gouvernement fédéral permette l'utilisation des REER pour financer les plans de relève accrédités des entrepreneurs et des investissements souhaités dans les entreprises, conformément aux objectifs des plans de relève formels.

3. L'innovation

L'innovation est un pivot essentiel que le Canada doit constamment renforcer pour assurer la prospérité des entreprises. Face à cet important axe, nous proposons spécifiquement des mesures en lien avec les infrastructures et les crédits d'impôt.

Les infrastructures

Dans le contexte d'investissements massifs en infrastructures pour stimuler la croissance et qui verront le jour au cours des prochaines années, plusieurs projets seront financés par le mode classique et d'autres en collaboration avec des investisseurs privés.

La création de la Banque de l'infrastructure du Canada est d'ailleurs une excellente initiative, permettant ainsi d'associer du capital privé aux projets d'infrastructures à venir. Son emplacement à Montréal serait tout à fait à propos, compte tenu de l'écosystème économique et financier de la métropole du Québec. La concentration des talents et la solide expertise, par exemple, en financement d'infrastructures et en analyses de risques que l'on retrouve à Montréal contribueraient assurément à la réussite de la Banque.

Notre firme tient à rappeler au gouvernement de convenir de modalités claires et précises pour chaque projet financé, en considérant le coût du cycle de vie de chaque projet dans son évaluation. Il est essentiel, à notre avis, de veiller à ce que le budget de construction de chaque projet tienne compte des coûts d'exploitation, de maintien, de financement et autres afin que chacun soit durable et constitue des réussites dans les différentes communautés canadiennes.

Pour nous, l'élaboration d'un programme d'investissements en infrastructures à long terme par le gouvernement se révélerait pertinent afin de maximiser leurs retombées et en vue de respecter le cadre financier du gouvernement, de manière à éviter le surinvestissement et les déficits récurrents. Le retour à l'équilibre budgétaire – un enjeu que nous abordons en conclusion – doit être établi pour préserver la santé de nos finances publiques.

Recommandation n° 7

Que le gouvernement fédéral annonce des règles claires pour l'évaluation de tous les projets d'importance qu'il financera, de manière à assurer des investissements responsables, durables et structurants pour l'économie canadienne.

Que le gouvernement fédéral s'engage à élaborer un programme d'investissements en infrastructures à long terme pour assurer un meilleur contrôle des dépenses et ainsi faciliter un retour à l'équilibre budgétaire.

Les crédits d'impôt

Raymond Chabot Grant Thornton continue d'insister sur le fait que les crédits d'impôt demeurent une source de financement efficace et porteuse pour les organisations. À la différence des programmes d'aide directe – lourds sur le plan

bureaucratique et pouvant apparaître plus arbitraires et être moins prévisibles –, les crédits d'impôt sont plus rapides à implanter puisqu'ils sont déjà utilisés par plusieurs entreprises. Si les règles sont simples et stables, leur application l'est tout autant.

Bien que le crédit d'impôt pour la recherche scientifique et le développement expérimental (RS et DE) reste un outil de financement adéquat, il n'est par définition offert qu'aux entreprises qui font de la recherche.

Afin d'accroître la productivité et de stimuler l'innovation au Canada, nous recommandons d'instaurer un crédit d'impôt à l'innovation pour aider les PME à augmenter leurs investissements en matière de technologie et leur permettre de poursuivre leur croissance.

Recommandation n° 8

Que le gouvernement fédéral crée un crédit d'impôt à l'innovation pour aider les PME à augmenter leurs investissements en technologie et leur permettre de poursuivre leur croissance.

En ce qui a trait plus particulièrement au crédit d'impôt pour la RS et DE, la diminution du montant admissible de 3 M\$ représente une contrainte susceptible de freiner les efforts d'innovation des sociétés privées sous contrôle canadien (SPCC). Rappelons qu'une SPCC est admissible au crédit majoré de 35 % si son revenu imposable de l'année précédente est inférieur à 500 000 \$ et si son capital imposable est inférieur à 10 M\$.

Pour favoriser davantage l'innovation des SPCC, nous réitérons la recommandation que, dans le mécanisme de calcul du crédit d'impôt à la RS et DE, il n'y ait plus de limitations relatives au revenu imposable ou au capital imposable dans la mesure où les SPCC réinvestissent la bonification engendrée dans des activités de RS et DE. Ainsi, elles continueront à bénéficier du crédit au taux majoré de 35 % et à pouvoir en demander le remboursement.

Nous considérons qu'en exigeant le réinvestissement de cette bonification dans des activités de RS et DE, le gouvernement du Canada permettra d'accroître davantage l'innovation partout au pays.

Par ailleurs, la recommandation de CPA Canada à l'égard du programme de RS et DE, s'inscrivant dans une perspective plus large que celle soulevée ci-dessus, a le mérite d'éliminer toute discrimination à l'égard de l'application de ce crédit d'impôt, ce qui rendrait, à notre avis, la mesure plus accessible et efficiente :

« Améliorer le programme de crédit d'impôt pour la recherche scientifique et le développement expérimental (RS et DE) en rendant les crédits partiellement remboursables, quelle que soit la taille de

l'entreprise, et en abrogeant l'exclusion des dépenses en immobilisations en tant que dépenses admissibles³. »

Recommandation n° 9

Que le gouvernement fédéral bonifie le programme de crédit d'impôt pour la RS et DE pour le rendre plus performant, en éliminant les limitations relatives au revenu imposable ou au capital imposable dans la mesure où les entreprises réinvestissent la bonification engendrée dans des activités de RS et DE, et en supprimant sa discrimination d'application.

4. L'immigration d'affaires

Attirer et retenir les investisseurs étrangers

L'investissement direct étranger est un outil important de création de richesses et peut devenir un catalyseur du développement économique et de la prospérité qui crée des emplois et de nouvelles sources de revenus. Les besoins d'investissements publics et privés augmentent rapidement, surtout en infrastructures.

Au cours des dernières années, le Canada a perdu son leadership dans l'attrait des gens d'affaires étrangers désirant s'y installer et ainsi contribuer à sa prospérité économique et sociale. Ces investisseurs peuvent créer de la richesse par l'entrée de fonds propres venant de l'étranger à très faible coût. Jusqu'en 2011, le Canada offrait un programme d'immigration d'affaires (le Programme Immigrants investisseurs (PII)) très populaire et qui a permis en 25 ans d'existence d'attirer des milliers de gens d'affaires étrangers. Malgré cela, le Programme a été unilatéralement suspendu puis définitivement fermé par le gouvernement précédent et remplacé par des programmes qui se sont avérés incapables d'attirer les investisseurs étrangers à la hauteur des cibles visées.

Les rapports du gouvernement fédéral sur l'utilisation des fonds des immigrants investisseurs démontrent qu'entre 2007 et 2011, seuls 751,8 M\$ ont été activement investis par les provinces et territoires participant au PII, soit seulement 30 % sur le total des fonds alloués à travers le PII pour cette période (2,5 G\$).

3. Mémoire présenté par CPA Canada, *op. cit.*, page 8.

Province ou territoire	Année de la première participation	Fonds de placement versés de 2007 à 2011	
Terre-Neuve-et-Labrador	2005	233 531 721 \$	9,4 %
Île-du-Prince-Édouard	2000	198 867 196 \$	8 %
Nouvelle-Écosse*	2008	186 182 196 \$	7,5 %
Nouveau-Brunswick*	2010	48 032 642 \$	1,9 %
Ontario	2000	1 039 724 748 \$	41,9 %
Manitoba	2004	262 813 725 \$	10,6 %
Saskatchewan*	2010	50 025 111 \$	2 %
Colombie-Britannique	2001	365 820 161 \$	14,3 %
Territoires du Nord-Ouest*	2003	106 973 240 \$	4,4 %
Affectations totales	-	2 483 979 999 \$	100 %

*NOTA : Ces provinces et territoires n'ont pas toujours reçu d'affectations au cours des cinq années à l'étude (2007 à 2011).

Source : AC de CIC - Immigration, 2013

En comparaison, le Programme Immigrants Investisseurs des États-Unis (EB-5), compétiteur direct du Canada dans ce domaine, créé en 1990, a permis de générer, entre 2005 et 2013, environ 5,2 G\$ en investissements privés et, en 2013 seulement, il en a généré environ 1,6 G\$.

Ainsi, depuis 2011, dans un contexte où la demande mondiale pour des candidats immigrants investisseurs et entrepreneurs est en constante hausse et que la compétition est féroce entre les pays pour les attirer, le Canada, pour sa part, se prive de milliers d'investisseurs étrangers dont les fonds pourraient appuyer des projets privés et publics partout au Canada, alors que d'autres pays se démarquent en cette matière.

Nous avons noté que, récemment, le Canada s'intéresse de nouveau aux investisseurs étrangers. Ainsi, en décembre 2016, le Conference Board du Canada a organisé le premier Sommet sur l'immigration d'affaires à être tenu au Canada, pour discuter des programmes d'immigration visant à attirer les gens d'affaires étrangers au pays. Plus de 200 personnes de partout au Canada ont participé à ce sommet. Le Conference Board produira d'ailleurs un rapport à cet effet prochainement.

D'autre part, le gouvernement fédéral a annoncé en octobre dernier diverses mesures pour attirer les investisseurs internationaux au pays, notamment en créant un nouvel organisme fédéral, Investir au Canada, qui aura pour mission de courtiser les investisseurs étrangers. Nous pensons que cela est une très bonne initiative et nous suggérons fortement d'intégrer la réouverture du Programme Immigrants investisseurs (et de donner plus de latitude aux provinces pour le programme Entrepreneurs) dans ces initiatives.

En effet, Raymond Chabot Grant Thornton croit qu'en raison du ralentissement économique global, attirer et retenir les investisseurs étrangers constituent un enjeu prioritaire et que le PII est un des outils à privilégier à cet effet, car ses retombées ont été significatives depuis sa création.

Dans une perspective de rentabilité économique pour le Canada et en vue d'attirer des investissements étrangers, Raymond Chabot Grant Thornton recommande ainsi au gouvernement de rouvrir son Programme Immigrants investisseurs et de travailler en partenariat avec les acteurs de l'industrie à cet effet.

Recommandations nos 10, 11 et 12

Que le gouvernement fédéral rouvre son Programme Immigrants investisseurs et donne aux provinces plus de latitude pour le programme Immigrants entrepreneurs.

Que le gouvernement fédéral travaille en partenariat avec les acteurs de cette industrie pour discuter de mesures adéquates visant l'attrait et la rétention des immigrants investisseurs.

Que le gouvernement fédéral investisse dans ses services d'immigration ou qu'il les sous-traite pour rendre les délais de traitement (actuellement de quatre ans et plus) plus raisonnables pour toutes les catégories d'immigration, notamment celle des gens d'affaires.

Conclusion

Nous tenons finalement à vous interpeller sur trois derniers points qui nous apparaissent importants.

Premièrement, il existe plusieurs exemples de pays ayant récemment manqué de prudence financière, surtout en Europe, et qui mettront des décennies à s'en remettre. Cela aura un effet sur l'évaluation de leur gestion, notamment par les agences de notation. Il nous apparaît donc essentiel d'établir un plan de retour à l'équilibre budgétaire pour le Canada. Le prochain budget devrait contenir des cibles, ce qui enverrait un signal positif auprès des bailleurs de fonds et des agences de notation.

Deuxièmement, nous sommes convaincus que votre gouvernement doit mettre fin au projet de Commission nationale des valeurs mobilières. Si une réglementation avait à être appliquée, elle devrait proposer des moyens permettant aux PME d'avoir un meilleur accès au marché des capitaux, plutôt que de chercher à être centralisée. Un marché des capitaux qui tient mieux compte des besoins et des particularités des PME locales permettrait d'appuyer plus efficacement les projets de développement de celles-ci, et ce, surtout si les taux d'intérêt étaient à la hausse⁴.

Troisièmement, les entreprises canadiennes doivent chercher à se démarquer pour demeurer concurrentielles. D'ici à ce que les parlements des États et des régions ratifient l'Accord économique et commercial global (AECG) entre le Canada et l'Union européenne (UE), ce qui pourrait prendre quelques années, le gouvernement fédéral doit être vigilant et s'assurer que les entreprises qui profitent du commerce

4. Raymond Chabot Grant Thornton a pris publiquement position sur le projet de commission nationale des valeurs mobilières dans une lettre ouverte publiée dans le journal *La Presse*, en février 2014 : <http://www.lapresse.ca/debats/votre-opinion/201401/31/01-4734522-valeurs-mobilieres-non-a-la-centralisation.php>.

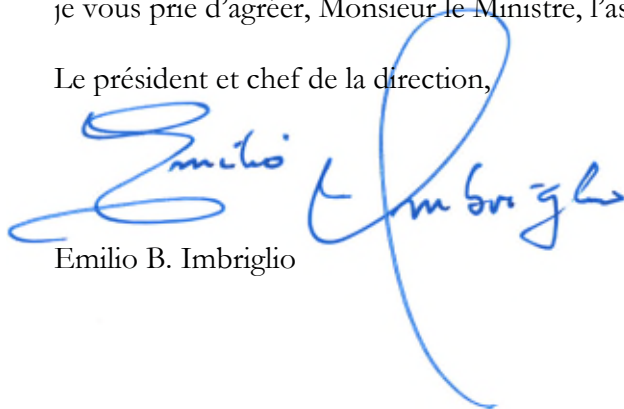
international, autre qu'avec les États-Unis, ou qui songent à se lancer sur les marchés étrangers bénéficient de tout le soutien adéquat pour performer à la hauteur de leurs aspirations.

Même si l'AECC sera grandement profitable pour notre économie et nos entreprises, son entrée en vigueur n'est pas pour demain. De plus, avec le récent retrait des États-Unis du Partenariat transpacifique, la pertinence d'un tel accord est déjà remise en cause. Le gouvernement doit ainsi s'assurer de maximiser ses relations commerciales avec les partenaires du Canada et de négocier, le cas échéant, de nouvelles ententes avec des États et des régions du monde.

Les créateurs de richesses doivent avoir les moyens de leurs ambitions. Le gouvernement fédéral peut compter sur Raymond Chabot Grant Thornton en tant que partenaire de choix des entreprises canadiennes dynamiques. Leur réussite, c'est le succès de tout le Canada et un gage de prospérité pour les générations futures.

En vous remerciant de l'attention portée à ces recommandations budgétaires et en demeurant disponible pour vous rencontrer, à votre convenance, pour en discuter, je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma haute considération.

Le président et chef de la direction,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Emilio B. Imbriglio', is written over the typed name. The signature is fluid and cursive, with a large loop at the end.

Emilio B. Imbriglio